

UE 6 Législations et institutions sociales AS	
Intitulé de l'Unité de formation : Approche conceptuelle des métiers de l'aide et des soins aux personnes	Niveau d'études :
Intitulé du cours : Législations et institutions sociales	
Nombre de périodes : 30 P	Code : N°UF 81 60 05 U 21 D1
DESCRIPTION	
<p>Prérequis :</p> <p><i>Au départ de situations proposées et avalisées par le conseil des études, utiliser une grille d'observation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ en définissant différents items qui la constituent ; ◆ en l'appliquant à au moins une des situations proposées. 	
<p>Objectifs :</p> <p>L'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de décrire les principes élémentaires de l'organisation politique de notre pays et d'y situer les institutions sociales ; ◆ de distinguer les notions de droit et de loi ; ◆ De définir les notions essentielles du droit familial ; ◆ De décrire les grands secteurs de la sécurité sociale, les valeurs qui la sous-tendent et leurs implications dans la vie quotidienne ; ◆ D'expliquer la place et le rôle des services d'aide et de soins (nécessité, but, structure, fonctionnement, formation continue) : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Aux familles (ONE, aide à la jeunesse, IMP, services d'aide aux familles en difficultés, services de médiation familiale,...) ◆ Aux personnes âgées (maison de repos et maison de repos et de soins, établissement de soins,...) ◆ Aux personnes handicapées (association d'aide aux handicapés, institutions, lieux d'hébergement, lieux d'écoute pour les parents,...) 	
<p>Contenu du cours :</p> <p>Chapitre I : Notion de base</p> <p>Chapitre II : le droit familial</p> <p>Chapitre III : la sécurité sociale</p> <p>Chapitre IV : les service d'aide et de soins</p>	

Bibliographie :

https://www.belgium.be/fr/famille/international/etrangers/securite_sociale

https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/la_belgique_federale

https://www.belgium.be/fr/famille/couple/divorce_et_separation/autorite_parentale

Statut du cours : Obligatoire

PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame Yanick Père

METHODOLOGIE

Syllabus pour la partie législation du cours.

Présentation d'un travail écrit portant sur la partie institution sociale du cours
et présentation orale de ce travail par l'étudiant.

MODES D'EVALUATION

Evaluation à cahier fermé pour la partie législation du cours

Evaluation du travail présenté à l'écrit et à l'oral par l'étudiant.